

Depuis la dernière session du Parlement, des négociations tendant à la conclusion d'accords fiscaux se sont poursuivies avec certaines provinces. Au cours de ces entretiens, les propositions fédérales ont fait l'objet de modifications destinées à résoudre les problèmes particuliers à chaque province et à procurer à toutes un traitement paritaire.

Des accords fiscaux avec plusieurs provinces sont désormais fait accompli. Le Gouvernement est prêt à passer des ententes analogues avec les autres provinces. Vous serez invités à approuver les accords fiscaux qui seraient conclus.

Mes Ministres se sont engagés, une fois établies des relations financières acceptables avec les provinces à tâcher, dans une conférence générale ou autrement, d'élaborer avec elles des ententes satisfaisantes sur les mesures relatives aux placements publics et à la sécurité sociale.

Il sera proposé, au cours de la présente session, des modifications à la loi des pensions de vieillesse.

Vous serez invités à étudier une mesure destinée à rectifier la représentation à la Chambre des communes en conformité de l'amendement récemment apporté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Des amendements à la loi des élections fédérales seront également soumis à votre examen.

Il vous sera en outre demandé, au cours de la session, d'approuver certaines autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les crédits de l'année prochaine vous seront présentés. Les crédits révéleront des réductions appréciables et encourageantes des dépenses publiques.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'assurer tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et guider les nations dans les efforts qu'elles tentent pour instaurer une paix juste et durable.

BILL DES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A, Loi concernant les chemins de fer—
L'honorable M. Sinclair (au nom de l'honorable M. Robertson).

ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. Sinclair (au nom de l'honorable M. Robertson), il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mardi prochain.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

L'honorable M. Sinclair (au nom de l'honorable M. Robertson) propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité chargé de prendre

en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. Sinclair (au nom de l'honorable M. Robertson) propose :

Que, conformément à l'article 77 du Règlement, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui composeront les divers comités permanents de la présente session, savoir les honorables sénateurs Ballantyne, Beaubien (Montarville), Buchanan, Copp, Haig, Howard, Robertson, White et l'auteur de la motion; ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 4 février, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Le mardi 4 février 1947

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable WISHART McL. ROBERTSON: Honorables sénateurs, je m'empresse de dissiper les craintes des honorables membres qui pourraient prendre cette masse de documents pour des notes destinées aux observations décousues que j'ai l'intention de présenter en réponse à celles de l'honorable chef de l'opposition (l'honorable M. Haig): il ne s'agit de rien de tel. Je veux tout simplement demander à la Chambre la permission de déposer ce nombre considérable de documents sans les indiquer séparément. Les titres, naturellement, en seront publiés dans les *Procès-verbaux*.

L'honorable M. HAIG: L'honorable leader me permettra bien de lui demander si ces documents comprennent toute la correspondance échangée entre les autorités des provinces et celles du Dominion?

L'honorable M. ROBERTSON: La première partie, je pense bien.

(Les documents sont déposés.)